AR Prefecture
047-214701955-20250522-DEL0772025-DE
Reçu le 05/06/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 mai 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

OBJET :
Tarifs piscine municipale – Gratuité du 21 au 29 juin 2025 pour inauguration de la voie verte

N° 077/2025

L'an deux mille Vingt-et-Cinq, le 22 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 16 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, Conseillers Délégués ; Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, MEDECIN, PRADO, MM. GOLFIER, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame PRADO Marie-Ange ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 22 mai 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : VICENTE Manuel

La piscine municipale, située en bordure de la nouvelle voie verte cyclable, peut bénéficier de cette situation pour faciliter son accès à vélo à ses usagers et ainsi contribuer au développement des mobilités douces.

De plus, elle bénéficie d'un abri à vélos encore peu utilisé.

AR Prefecture
047-214701955-20250522-DEL0772025-DE
Reçu le 05/06/2025

Une première sensibilisation à la venue à vélo a été amorcée dans la vidéo de présentation des efforts de transition énergétique engagés pour la piscine.

Afin d'inciter ce mode de déplacement et de suggérer l'accès de la piscine à vélo, il est proposé d'organiser une animation à l'occasion de l'inauguration de la voie verte et d'offrir des entrées gratuites aux publics s'y rendant par ce moyen durant la période entourant l'inauguration de la voie verte, à savoir du 21 au 29 juin.

Le dispositif proposé est le suivant :

- **Assurer la présence d'un stand de sensibilisation** à proximité du lieu d'inauguration, fixe ou mobile, le 21 juin, avec affichage et communication sur l'intérêt de la mobilité douce ;
- **Distribuer à cette occasion des tickets de gratuité** pour la piscine municipale, valables pour toute personne se présentant à vélo entre le 21 et le 29 juin inclus ;
- **Permettre également l'entrée gratuite à toute personne se présentant à vélo** durant cette période, qu'elle soit ou non détentrice du ticket, afin de ne pas exclure les personnes n'ayant pu être présentes le jour de l'inauguration.

Cette initiative vise à :

- Encourager l'usage du vélo pour les trajets vers la piscine municipale ;
- Renforcer la visibilité des actions de la Ville en matière de transition énergétique ;
- Initier un changement durable de comportement par effet d'entraînement (mimétisme) ;
- Offrir une alternative écologique et économique aux groupes (comme les colonies d'été) souhaitant se rendre à la piscine en toute sécurité, notamment via la voie verte. (Exemple de la colonie « Chic Planet » à la MFR de Barbaste)

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'installation d'un stand de sensibilisation et de communication de la piscine municipale sur le lieu de l'inauguration le 21 juin.
- **DE FIXER** temporairement un tarif d'accès à la piscine gratuit dans le cadre de cet évènement, du 21 au 29 juin inclus, applicable à toute personne se rendant à la piscine à vélo.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,